



Ville de MARLES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-18

DU 18 JUIN 2025

PUBLIÉE LE 19 JUIN 2025

MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS CULTURELS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°03.04.25.07 du 03 avril 2025 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Considérant la mise en place d'actions culturelles pour l'année 2025/2026 ;

Considérant la proposition d'intervention de l'association « Profession Sport dans le Pas-de-Calais » dont le siège social est situé rue Jean Bart – 62143 ANGRES ;

DECIDE

De signer une convention avec l'association « Profession Sport dans le Pas-de-Calais » dont le siège social est situé rue Jean Bart – 62143 ANGRES, qui animera un atelier Gym Tonic, de septembre 2025 à juillet 2026, à l'espace culturel « Simone Veil » pour un montant de 1 632 € + 35 € de cotisation annuelle. Les modalités de mise en œuvre de cette action seront actées par la mise en place d'une convention entre les 2 parties.

P R E C I S E

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 19 juin 2025

Fait à MARLES-LES-MINES, le 18 juin 2025

Pour expédition conforme



Karine DERUELLE